

Département
ARDÈCHE
Commune
VIVIERS

DECISION N° 2022-032

**Service « Commande Publique » / Contrat de maintenance des copieurs de la collectivité
« SARL CAP BUREAUTIQUE »**

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2021-052 du conseil municipal du 18 mai 2021 relative à la modification du 4^{ème} alinéa des délégations d'attributions du conseil municipal à Madame le Maire,
CONSIDERANT l'échéance du contrat de maintenance des copieurs de la collectivité,
CONSIDERANT la consultation initiée auprès de prestataires pour la maintenance des copieurs de la collectivité,
CONSIDERANT la proposition de la SARL CAP BUREAUTIQUE sise ZAE des Marlhes – 30, Rue Traversière 26300 ALIXAN,

DECIDE

ARTICLE 1 : de désigner la SARL CAP BUREAUTIQUE pour assurer la maintenance des copieurs de la collectivité, selon les prestations suivantes :

- ♦ une redevance correspondante à l'accès aux services CAP Essentiel **de 150,00 € HT/trimestre**,
- ♦ une redevance des pages noires établie sur relevé compteur trimestriel, la page facturée à **0,0032 € HT/page noir et blanc**,
- ♦ une redevance des pages couleurs établie sur relevé compteur trimestriel, la page facturée à **0,032 € HT/page couleur**.

ARTICLE 2 : Le contrat prend effet à compter du 9 novembre 2022 pour une durée de 60 mois, reconduit tacitement pour des périodes de 1 an successives sauf dénonciation par la collectivité ou par CAP BUREAUTIQUE, 3 mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera affichée en mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche ;
- SGC de PRIVAS ;
- Service Commande Publique de la Mairie de Viviers ;
- Service Finances de la Mairie de Viviers ;
- SARL CAP BUREAUTIQUE.



Fait à Viviers, le 9 novembre 2022
Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS